

## DES INÉGALITÉS HOMMES/FEMMES QUI PERSISTENT... MÊME LE DIMANCHE !

Ce 8 mars, c'est la journée internationale des Droits des femmes. En 2020, c'est un dimanche. On connaît la persistance des inégalités hommes-femmes sur le marché du travail : inégalités salariales, temps partiels contraints ou encore secteurs féminins fortement dévalorisés... Mais est-ce que les inégalités hommes-femmes s'arrêtent aux portes de nos maisons ? La réponse est NON. Petit coup d'œil sur l'emploi du temps des hommes et des femmes en Wallonie...

En 2013, les femmes continuent d'assumer presque deux tiers (63%) du travail domestique et familial. Le fait que le travail domestique repose principalement sur les femmes diminue donc leurs possibilités de carrière professionnelle, les contraignant à réduire leur temps de travail rémunéré et diminue aussi leur temps de loisirs.

### Temps consacré par semaine\* aux...

\*moyenne pour la population wallonne de plus de 12 ans. Enquête sur la gestion du temps, IWEPS, 2013.



Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la charge de travail totale d'une femme est la même qu'elle travaille à temps plein ou à temps partiel. Pour les hommes au contraire, lorsqu'ils réduisent leur temps de travail rémunéré, cela se ressent aussi dans leur charge de travail totale.

Une femme à temps plein

50h25

Un homme à temps plein

46h13

Une femme à temps partiel

49h47

Un homme à temps partiel

43h04

Ce dimanche 8 mars, les femmes feront donc grève : grève du travail rémunéré mais aussi grève du travail domestique pour faire pression sur ces inégalités.